



Secrétariat
Winkelbüel 2
6043 Adligenswil

Tél.: 041 372 06 82
Fax: 041 372 06 83
e-mail: info@ssoo.ch

Société Suisse pour l'Optique et
l'Optométrie SSOO
Winkelbüel 2
CH-6043 Adligenswil

Lieu/Date:

Demande d'enregistrement de Credit Points SSOO

Je/nous souhaite/souhaitons demander l'attribution de Credit Points SSOO pour la manifestation suivante:

Organisateur:

Lieu de la manifestation:

Durée de la manifestation:
(durée nette de la formation continue, sans les pauses) en heures

Types de contenus de la formation continue: (à cocher, svp)

- Contenu de la formation continue traitant de thèmes purement optométriques
- Contenu de la formation continue ayant un rapport étroit avec l'activité quotidienne de l'optométriste
- Contenu de la formation continue ayant un rapport avec les produits se référant à l'activité quotidienne de l'optométriste

Veillez joindre à cette demande une **copie du programme de la manifestation** sur lequel apparaissent les heures, sujets et orateurs.

A l'aide de votre demande, la Commission CP de la SSOO se déterminera quant à l'attribution effective de points. Votre manifestation sera enregistrée par le secrétariat de la SSOO. Les participants annoncés à l'issue de la manifestation se verront automatiquement créditer les Credit Points obtenus.

Vous avez le droit d'utiliser le logo de la SSOO dans le cadre de votre annonce et de signaler expressément les Credit Points offerts durant la formation continue.

Une taxe unique de 56.- CHF est facturée à l'organisateur pour l'enregistrement et la détermination des points attribués.

Vous trouverez en annexe les directives valables pour la remise de Credits Points de la SSOO.

Avec nos meilleures salutations

Votre SSOO

Attribution des Credit Points (CP) de la SSOO

Nombre de points de crédit, type de perfectionnement

Points de crédit entiers

(4 CP par journée de 6 h au minimum / 2 CP par demi-journée de 3 h au minimum / 1 CP par activité de 1-3 h)

- Toutes les activités concernant l'optométrie proposées par les associations et les groupements professionnels; les écoles spécialisées et les hautes écoles spécialisées; les organismes tels que p.ex. les: SSOO, IVBV, WVAO, l'OPTIQUESUISSE, FSO, VDGO, AAO, EAEO, FHNW, ZVA, Interlens, Umbria-Club (Optometry), AOR,...(cette énumération n'est pas exhaustive).
- Les exposés proposés par l'industrie sur des sujets optométriques non liés à des produits.
- Les activités de conférenciers sur ces sujets mentionnés ci-dessus lors de manifestations. Perfectionnement électronique sur les thèmes précédemment cités : (leçons en ligne, études en ligne, cours en ligne et didacticiel) uniquement avec justificatif officiel du fournisseur.
- La seule facture ne suffit pas comme justificatif. CP au prorata du temps déclaré.

Demi-points de crédit

(2 CP par journée de 6 h au minimum / 1 CP par demi-journée de 3h au minimum)

- Les exposés proposés par l'industrie sur des sujets optométriques liés à des produits.
- Les manifestations qui sont en étroite relation avec le travail quotidien de l'optométriste: p.ex. marketing, publicité, psychologie, physiologie, ergonomie, médecine, technique de l'éclairage etc.
- Les activités de conférencier sur ces sujets lors de manifestations mises en place par les organisations susmentionnées (le temps de préparation est pris en compte).

Aucun point de crédit

- Les activités purement publicitaires, les activités d'information sur des produits, les expositions, salons etc.
- La simple organisation de manifestations.
- Activités au sein d'un comité d'une association professionnelle.

Autres réglementations

Les activités d'expert:

- PQ et Opticien+Plus Experts pour les examens de fin d'apprentissage pour le temps de préparation: 3 CP

L'enseignement

- Formation supérieure à plein temps ou à temps partiel: 5 Credit Points
- Formation dans une école professionnelle à plein temps et temps partiel: 5 Credit Points
- Instructeurs, cours d'introduction: 5 Credit Points

Maîtres d'apprentissage/formateurs professionnels

- Cours de maître d'apprentissage SERFI : 5 Credit Points
- Formation continue de maître d'apprentissage : 1 Credit Points par jour
-

Articles, publications et études

Il faut un justificatif de publication! Évalué au cas par cas par le comité OFC. Min. 1 CP max. 5 Credit Points

Lecture de documents professionnels: 1 Credit Point par an (sans justificatif)

Report des CP sur l'année suivante

Les membres ayant obtenu plus de 11 Credit Points au cours d'une année peuvent reporter leurs points sur l'année suivante dans une limite de 5.